

L'Union Européenne constitue un cadre privilégié pour agir ensemble face aux défis communs de l'Artisanat européen, notamment la transition à double pic (digitale et écologique), la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, la complexification du cadre légal et réglementaire, les ressources limitées et la perturbation continue des chaînes d'approvisionnement.

À l'approche des élections européennes de 2024, la Chambre des Métiers met à disposition des futurs élus européens un catalogue de priorités en faveur d'une politique visant à renforcer l'attractivité de l'Artisanat et à porter le projet d'une Europe compétitive, ouverte, écologique et solidaire.

L'Artisanat favorise la croissance durable tout en pérennisant l'emploi dans les entreprises familiales artisanales qui, en tant qu'acteurs de proximité, sont un pilier essentiel de la relance compétitive de l'économie européenne. L'Artisanat occupe ainsi sa place comme acteur et partenaire à triple échelle :

- en faveur d'une compétitivité européenne plus résiliente
- en faveur d'une transition économique plus stable
- en faveur d'une transition écologique plus durable

Devant ce constat, la Chambre des Métiers a retenu 7 axes prioritaires pour répondre aux enjeux du secteur, renforcer la compétitivité des entreprises artisanales et améliorer le quotidien des artisans tout comme des citoyens en général. Ces 7 axes prioritaires concrets s'adressent directement aux candidats luxembourgeois aux élections européennes et sont destinées à assurer la place de l'Artisanat au cœur des relations économiques européennes et à relever les défis européens.

Principes à la base de toute initiative politique européenne future

- Renforcer les principes de subsidiarité, de proportionnalité et de l'Etat de droit
- Utiliser les actes délégués et d'exécution (delegated et implementing acts) de manière plus ciblée
- Maintenir le principe d'unanimité dans les domaines sensibles

À PROPOS

La Chambre des Métiers est une chambre professionnelle dont les principaux objectifs sont la représentation et la défense des intérêts de l'Artisanat luxembourgeois.

En tant qu'organisme à base électorale et à affiliation obligatoire, la Chambre des Métiers est le porte-parole institutionnel et officiel des 8.900 entreprises artisanales occupant 107.000 personnes.

Pour plus d'informations : www.cdm.lu

Contact :
Affaires Européennes & Grande Région

📍 2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg-Kirchberg
B.P. 1604 · L-1016 Luxembourg

☎ (+352) 42 67 67-1
@ affaires.europeennes@cdm.lu

QUELLE EUROPE VOULONS-NOUS ?



Les 7 priorités de l'Artisanat et des PME du Luxembourg

La Chambre des Métiers est membre de :



LES 7 AXES PRIORITAIRES :

1. UNE EUROPE CHAMPIONNE DE L'ESPRIT ENTREPRENEURIAL AVEC DES RÈGLES ADAPTÉES ET ADAPTABLES AUX RÉALITÉS DES PME ARTISANALES

- Donner la priorité à la transposition des nombreuses exigences en matière de transition digitale et écologique mises en place lors du mandat européen 2019-2024, en prenant en considération les intérêts des PME tenues d'adapter leurs procédures et modèles d'affaires
- Produire une législation européenne plus adaptée, voire plus adaptable, aux besoins des PME en prenant plus conséquemment en considération l'impact d'une mesure sur les PME dans le cadre du processus législatif (« *Think Small First* »)
- Considérer systématiquement la transposabilité et la praticabilité (« *utile et nécessaire* ») des exigences législatives européennes
- Réduire les exigences de reporting et les formalités administratives des PME artisanales en appliquant systématiquement et obligatoirement le principe du « *Once Only* »
- Assurer une proportionnalité accrue en matière d'obligations de reporting, d'audit et de responsabilité pour l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeurs

2. UNE EUROPE COMPÉTITIVE POUR LES PME ARTISANALES

- Concevoir le cadre compétitif de l'UE ensemble avec les PME artisanales et les organisations représentatives de leurs intérêts au niveau européen et national
- Maintenir la définition européenne des PME basée sur le critère « nombre de salariés » tout en incluant l'effet de l'inflation au niveau des critères financiers (« chiffres d'affaires annuel » et « total de bilan annuel »)
- Réformer les exigences en matière de subventions étatiques pour exempter les aides étatiques à montant réduit d'un formalisme inapproprié
- Protéger plus efficacement la propriété intellectuelle des PME dans l'UE en simplifiant les procédures et en prenant en compte l'impact des innovations dans le domaine de l'intelligence artificielle sur le « *level-playing field* » compétitif des PME
- Promouvoir une standardisation efficiente et adaptée aux besoins des PME artisanales

- Utiliser les normes de production européennes de haute qualité dans le secteur artisanal comme standard d'entrée eu regard d'une concurrence de pays tiers de moindre qualité
- Rendre les marchés publics plus attractifs pour les PME artisanales par une multiplication des petits et moyens lots
- Assurer la neutralité législative au niveau des technologies, des services et des produits dans le Marché Unique
- Préconiser une stratégie d'élargissement conclusive, notamment vis-à-vis de la région des Balkans occidentaux, en développant davantage l'espace Schengen à côté du Marché Unique pour éliminer les restrictions existantes

3. UNE EUROPE ATTRAYANTE POUR GARANTIR UNE MAIN D'ŒUVRE ARTISANALE QUALIFIÉE FUTURE

- Renforcer la formation professionnelle initiale (e.a. supérieure) et continue en tant que voie principale de l'intégration socio-professionnelle
- Assurer la mobilité transfrontalière des apprentis
- Attirer une main d'œuvre qualifiée par une mobilisation ciblée dans les pays tiers
- Simplifier, digitaliser et accélérer les procédures d'immigration de ressortissants de pays tiers
- Adapter les dispositions relatives à la EU Blue Card en vue de privilégier également les qualifications moyennes pour les profils qualifiés dans les PME artisanales

4. UNE EUROPE GARANTE DE L'ACCÈS AU FINANCEMENT D'UN ARTISANAT INNOVANT

- Assurer un accès équitable au financement pour les PME artisanales
- Garantir le financement par crédit comme moyen de financement primordial des PME artisanales tout en préservant la diversité bancaire dans l'UE
- Ajuster les exigences de reporting financier aux réalités des PME artisanales
- Promouvoir l'investissement dans le pilier III des systèmes de pension, i.e. l'investissement personnel dans les marchés des capitaux
- Encourager la constitution de fonds propres par une mise à niveau bilantielle entre capitaux propres et dette et en promouvant davantage le financement par capital-risque

5. UNE EUROPE RÉSILIENTE ET STABLE AU NIVEAU ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

- Prendre avantage du potentiel de développement durable de l'Artisanat, notamment dans le contexte de la résilience et de la stabilité des PME artisanales
- Vérifier la cohérence de la législation européenne par rapport aux fondements économiques et politiques d'une UE résolument moderne

- Identifier les inefficiences, redondances et duplications dans la législation européenne
- Assurer le service de base en termes des ressources énergétiques et infrastructurelles
- Assurer la résilience des chaînes d'approvisionnement, en diversifiant et sécurisant les sources de matières premières (et produits intermédiaires) critiques et en promouvant des partenariats durables avec des pays tiers et secteurs cibles
- Faire respecter l'Etat de droit européen, y compris dans sa dimension régionale et transfrontalière (e.g. le détachement transfrontalier)
- Introduire un contrôle ex-ante « Marché Unique pour PME » pour chaque nouvelle mesure législative afin d'assurer que la législation européenne améliore le Marché Unique pour les PME

6. UNE EUROPE ÉCOLOGIQUEMENT PRÉVOYANTE ET PROTECTRICE

- Prévoir des incitations significatives en faveur d'une plus grande efficacité énergétique
- Promouvoir la neutralité climatique au niveau global en définissant des mesures en faveur d'un développement économique durable (e.g. introduire un prix unique des émissions CO2 au niveau global avec un seuil graduel en faveur des PME)
- Soutenir les PME artisanales dans leur transition vers une économie à faible impact carbone (décarbonation) et respectant le principe de circularité

7. UNE EUROPE VÉRITABLEMENT OUVERTE ET DIGITALISÉE SANS BUREAUCRATIE

- Assurer un accès équitable au Marché Unique en garantissant la libre circulation des biens/produits, données, capitaux, salariés et services (même en temps de crises)
- Éliminer les obstacles et réduire les charges administratives par le biais de la coopération transnationale et de la digitalisation
- Rendre prioritaire le détachement comme sujet-phare « Marché Unique » dans le contexte de l'achèvement du marché intérieur et tenir compte des réalités interrégionales existantes
- Appliquer le principe du « *One-In One-Out* », i.e. un principe selon lequel le législateur européen ne peut introduire de nouvelles charges administratives et/ou réglementaires que dans la mesure où des charges préexistantes sont réduites à titre égal (compensation).
- Conduire des « *impact assessments* » compréhensibles basés sur des données vérifiées et vérifiables, à côté du contrôle de compétitivité législatif en faveur des PME
- Faire un usage plus efficace des fonds de l'UE en réduisant le financement de la bureaucratie administrative et en augmentant les investissements dans une véritable digitalisation des administrations européennes